



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

ABSENCES

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1871-2014

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2014

No: 1872-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 11 AOÛT 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la session régulière du 11 AOÛT 2014 tel que rédigé.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

-Question sur le vandalisme au parc et Jeux d'eau. M. Morin déplore la situation et précise que les réparations ne sont pas effectuées et que nous attendons un rapport des coûts pour bientôt. Toutefois les jeux d'eau sont opérationnels. D'autres méfaits ont été commis le soir même, entre autres dans les salles de toilette de la Maison de la Culture. Des scénarios sont à l'étude pour l'achat de systèmes de surveillance vidéo.

-Un citoyen tient à féliciter la coordonnatrice aux loisirs, Vanessa Arbour, pour l'excellent travail effectué lors de la marche de la FADOQ le weekend dernier. Le conseil le remercie et transmettra ces félicitations à Mme Arbour.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'AOÛT 2014.

M. Morin résume le courrier du Ministre sur le versement de la taxe d'accise à la municipalité qui représente une somme de 775 000\$ sur 5 ans.

Suite à une demande des citoyens lors de la dernière assemblée régulière du 11 août dernier, M. Morin précise qu'une rencontre a été planifiée pour le lundi 22 septembre prochain à la salle communautaire avec les représentants d'Hydro-Québec sur les compteurs intelligents. Toute la population est invitée pour cette rencontre.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

-Organisation d'une journée "Raconte-moi ton histoire" qui sera tenue le 19 octobre prochain par le comité de loisirs.

-Succès de l'opération "compteur de vitesse" organisé par la SQ dans le centre du village la semaine dernière. Les conducteurs ont été sensibilisés à cet évènement et une nette diminution de vitesse a été constatée lors de cet évènement.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'août 2014. Un total 27 permis d'une valeur de 277 000\$ pour un cumulatif de 120 permis pour l'année 2014.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

8. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Résultat appel d'offres 2014-005 pour firme d'ingénierie – Travaux aqueduc Village

No : 1873-2013

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 2014-005 pour le mandat d'un firme d'ingénierie en vue des travaux de raccordement du nouveau puits et la mise à niveau des installations de filtration des eaux de l'aqueduc du secteur village;

ATTENDU QUE sur 3 firmes invitées, la municipalité a reçu deux soumissions lors de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE suivant les prescriptions du Code municipal, la municipalité a procédé à cet appel d'offres par pondération et un comité de sélection a été formé afin de déterminer la firme qui aura obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QU'après analyse par le comité et selon les dispositions du processus prescrit par la Loi, celle qui a obtenu le meilleur pointage basé sur l'appréciation du mode de pondération et le coût proposé pour l'exécution du mandat à être confié doit être sélectionnée;

ATTENDU QUE le comité recommande la proposition de la firme Beaudoin Hurens pour un montant de \$ 41 500 plus taxes applicables pour la réalisation du mandat des travaux expliqué dans le processus de soumission 2014-005;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'OCTROYER le mandat d'ingénierie des travaux d'aqueduc prévus dans l'appel d'offres 2014-005 à la firme Beaudoin Hurens suite à la recommandation du comité, au montant de \$41,500.00 plus taxes et appliquer la dépense au poste g/l 03-313-10-039.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRÉSORERIE

9.1 Crédit taxes 2014 - matricule 9708-04-8346, Caisse Populaire Desjardins de Kildare

No : 1874-2014

ATTENDU QUE l'entente de location avec la Caisse Populaire Desjardins de Kildare article 16.2 stipulait que les taxes foncières étaient totalement à la charge du locateur;



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QUE la Municipalité doit émettre un compte de taxe pour l'année 2014 à tous les matricules non exempts de taxe;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER le crédit de taxe au montant de \$926,01 pour l'année 2014 à la Caisse Populaire Desjardins de Kildare en application de l'article 16.2 de l'entente de location notariée (4196) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'août 2014.

No: 1875 -2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et salaires du mois d'août 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$ 67 546,55
Salaires	\$ 31 586,89
Mensuel août	\$ 37 360,26
	<hr/>
	\$ 136 493,70

Représentés par les chèques # C1400542 à C1400602 et de P1400341 à P1400405.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

11. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

11.1 Prolongation mandat- stagiaire à l'environnement- AUTOMNE 2014

No: 1876-2014

CONSIDÉRANT que le mandat de la stagiaire à l'environnement se termine de 26 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en application un règlement visant à municipaliser par contrat le service de vidange des fosses septiques sur son territoire en 2015 et pour ce faire, la mise en place du module informatisé des fosses septiques est nécessaire et effectuer d'autres tâches connexes au domaine de l'environnement, de l'urbanisme et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la stagiaire en environnement est d'accord pour extensionner son mandat pour une période de 2 mois supplémentaires ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

DE PROLONGER Le mandat de la stagiaire en environnement, Mme Nanie Ayotte jusqu'au 28 novembre 2014 et ce aux mêmes conditions de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 SOUPER DES BÉNÉVOLES – 8 novembre 2014

No: 1577-2013

ATTENDU QUE la Municipalité veut remercier ses bénévoles en leur offrant un souper accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s;

ATTENDU QUE cet évènement sera tenu le 8 novembre 2014 à l'Érablière Bruneau;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'APPROUVER les dépenses reliées à la soirée offerte aux bénévoles incluant repas, vin, punch, orchestre, décoration, plaques et appliquer les dépenses estimées à \$7,000.00 au g/l 02-110-00-493-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

12.2 Travaux sous-sol Chalet des loisirs- choix de l'entrepreneur

NO. 1878-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de réaménager le sous-sol du chalet des Loisirs afin d'y installer une salle de toilette pour les utilisateurs du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est couvert à 80% par le pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandés à 3 entrepreneurs locaux pour la réalisation de ces travaux à l'automne 2014;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'ACCEPTER la plus basse soumission présentée par l'entreprise "Construction Blais & Moquin Inc " selon leur proposition "clé en main" du 27 août 2014 au montant de 11 725\$ plus taxes applicables, plus une somme de 1496\$ plus taxes pour l'électricité a l'entrepreneur électricien Jocelyn Breault et appliquer la dépense conformément aux conditions du pacte rural, soit 80% de la dépense au programme du pacte rural, et 20% au fonds général de la municipalité au poste 03-313-10-059-02 "Jeux d'eau".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3. Demande d'approbation- dépenses Festival des artisans-

NO. 1879-2014

CONSIDÉRANT le rapport des demandes d'approbation de dépenses demandées par le coordonnateur à la culture pour le Festival des Artisans pour le mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses prévues ont été vérifiées par les membres du conseil du comité du Festival;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses avaient déjà été approuvées dans le budget déposé en début d'année;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER les dépenses ainsi que les transferts budgétaires demandés dans le rapport présenté par le coordonnateur à la Culture pour le mois de septembre 2014.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Demande d'approbation- dépenses spectacle Luc De Larochelière & Andréa Lindsay

NO. 1880-2014

CONSIDÉRANT le rapport des demandes d'approbation de dépenses demandées par le coordonnateur à la culture pour le spectacle de Luc De Larochelière & Andréa Lindsay le 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses prévues ont été vérifiées par les membres du conseil du comité du Festival;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses demandées dans le rapport présenté par le coordonnateur à la Culture pour le mois de septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

13.1 Engagement de crédit pour septembre- 5000\$

No. 1881 -2014

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics demande un engagement de crédit pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins publics pour la période de septembre 2014 ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER un engagement de crédit de 5000\$ pour la réalisation des travaux d'entretien du service des travaux publics pour le mois de septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

13.2 Achat sable & sel 2014/2015

No: 1882-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable & sel pour la période hivernale 2014/2015;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable et de mixage pour la période hivernale 2014/2015 à l'entreprise Les Sables La-Ro Ltée \$7,04 la tonne incluant la redevance + \$1.00 la tonne pour le mixage, plus les taxes et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (Sable, sel).

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2014/2015 à Les Sel Frigon inc. \$95.50 la tonne (livraison incluse) plus les taxes pour 230 tonnes et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (sable, sel)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 Adoption du règlement no 373-2014 – obligation dépôt certificat d'ingénieur travaux d'éléments épurateurs

No : 1883-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 11 août 2014 avec demande de dispense de lecture;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement no 373-2014 – "obligation dépôt certificat d'ingénieur lors de travaux d'éléments épurateurs" comme s'il était ici au long reproduit. Le directeur général a lu un résumé du règlement pour le public présent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

15.1 Règlement modifiant l'article sur les ventes de garage- annulation demande de permis et établissement d'un calendrier adapté

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Gilles Arbour un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'enlever l'obligation d'obtenir un permis pour la tenue d'une vente de garage et d'établir un calendrier adapté. M. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

15.2 Règlement décrétant l'ouverture, l'entretien et la municipalisation d'une rue sur le lot 531-199 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare portant le nom de rue du Domaine- des- Diamants.

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Gilles Arbour un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant la municipalisation de la rue Domaine-des-Diamants (lot 531-199). M. Gilles Arbour demande également la dispense de lecture dudit règlement.

16. AFFAIRES REPORTÉES/ PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Mise aux normes d'une partie du Chemin du Bord-du-Lac Léon

No : 1884-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis une partie du Chemin du Bord-du-Lac-Léon en janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit rendre ce chemin conforme au règlement sur la construction des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement a émis un certificat de conformité des travaux à exécuter et demande que ces travaux soient effectués avant le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des travaux préparé par la direction générale est établi à 47,000\$ soit 15,000\$ pour la partie que la municipalité possédait déjà et 32,000\$ pour la partie nouvellement acquise :

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par Marcel Thériault

Il est résolu :

D'AUTORISER la mise aux normes de la portion du Chemin du Bord-du-Lac-Léon sur une distance de 380 mètres linéaires pour un montant estimé de 47 000\$;

DE DÉCRÉTER que ces travaux soient exécutés en régie par la municipalité, sous la supervision des travaux publics;



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

DE DÉCRÉTER que le coût des travaux sera réparti de la façon suivante :

- a) Une somme de 15 000\$ à même le budget des travaux de voirie prévu au budget 2014;
- b) un emprunt au fonds de roulement de la somme de 32 000\$ sur une période de 5 ans;

D'INFORMER les propriétaires en front de ce chemin où seront exécutés les travaux qu'une rencontre sera tenue le 5 octobre 2014 au Chalet des Loisirs afin de les informer de la teneur et de la période durant laquelle ces travaux seront exécutés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16.2 MADA journée citoyenne 50 ans et plus

No : 1885-2014

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a demandé la tenue d'une rencontre citoyenne pour une consultation publique le 22 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est adressé à la population de 50 ans et plus de notre communauté;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par Marcel thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 1 500\$ pour la tenue de cet événement et d'affecter cette somme au poste G/L 02-110-00-340-00 (publicité et information)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16.3 Mandat notaire et arpenteur – achat Église et Presbytère

No : 1886-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une offre pour l'acquisition de l'église et du presbytère pour \$1.00 chacun ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a négocié un protocole d'entente à la satisfaction des parties avec la Fabrique sur l'utilisation à des fins pastorales de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QU' il est rendu nécessaire de mandater un notaire pour la rédaction de l'acte d'achat, ainsi que la réalisation d'une description technique du cadastre et des bâtiments concernés par un arpenteur-géomètre:



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

DE MANDATER la notaire Me Josée Perreault pour la rédaction de l'acte d'achat du presbytère et de l'église par la municipalité, ainsi qu'une description technique du cadastre et la localisation des bâtiments par un arpenteur géomètre ;

DE MANDATER M. Gaétan Morin, maire et le directeur général M. Richard Gagné à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession notarié et tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 **Annulation résolution no 1678-2014 projet vente lots 421-118, 421-119.**

No : 1887-2014

ATTENDU QU'une offre avait été déposée pour l'achat du matricule 9406-23-9051, lot 421-118 et 421-119 et que la municipalité avait accepté cette offre en principe par la résolution 1678-2014:

ATTENDU QUE ces matricules ont été acquis légalement par la municipalité pour taxes impayées en 2009;

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire d'annuler cette résolution;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la municipalité annule la résolution numéro 1678-2014 pour autres fins que de droit;

QUE la municipalité offre de rétrocéder ces lots à l'ancien propriétaire aux conditions suivantes;

Que le montant total de la rétrocession comprenne tous les frais suivants;

- Tous les frais engendrés par la municipalité pour vente pour taxes avec intérêts courus en 2009;
- toutes les taxes impayées depuis 2009 sur ce matricule avec intérêt courus;
- Le remboursement d'une opinion légale à ce sujet;
- les frais de production d'un acte notarié et d'un certificat de localisation.



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Par cette résolution, le maire M. Gaétan Morin et le directeur général M. Richard Gagné sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir entre l'ancien propriétaire et la municipalité, et ce pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17.2 Date souper des fêtes

No : 1888-2014

ATTENDU QUE la Municipalité veut récompenser ses employé(e)s en leur offrant un souper pour la période de Noël.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE FIXER la date de cet évènement au 5 décembre 2014;

D'APPROUVER les dépenses reliées au repas offert aux employé(e)s, conseillers et maire, accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

- Un Citoyen félicite le conseil pour l'achat d'un défibrillateur et son installation dans la salle communautaire.

- Question sur la cession des bâtiments de la paroisse. M. Morin répond que suite aux consultations publiques auprès des citoyens, dont celle du mois de février où plus de 100 paroissiens étaient présents, la très grande majorité a approuvé cette transaction et que le tout devrait être complété avant la fin de l'année courante.

19. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1889-2014

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné Directeur général et
Secrétaire- trésorier



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2014